

ASSURANCE HOSPITALISATION CURALIA

Police souscrite auprès de DKV Belgium

BULLETIN D'ADHESION

Membres Curalia exerçant une profession médicale ou paramédicale et famille

Conditions d'adhésion

Tout membre Curalia, exerçant une profession médicale ou paramédicale, a la possibilité d'adhérer à l'assurance Hospitalisation collective Curalia. Il peut assurer les membres de la famille: le partenaire et les enfants fiscalement à charge. Dans ce cas, il doit faire assurer tous les membres de sa famille, sauf ceux bénéficiant déjà d'une couverture similaire.

A dater de l'adhésion, un délai d'attente de 6 mois pour les maladies. Les hospitalisations suite à un accident sont couvertes dès l'adhésion.

Membre Curalia à assurer

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse, n° :

Code Postal, Commune :

Etat civil marié depuis

cohabitant officiellement depuis

.....

Enfants fiscalement à charge oui nombre : non

Statut indépendant employé

Compte bancaire :

Composition de la famille à assurer

Nom, Prénom	Profession	Date de naissance	Sexe
02			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
03			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
04			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
05			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
06			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
07			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
08			<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F

Les renseignements communiqués sont déclarés véritables.

Date | |

Signature du membre Curalia



Curalia a.a.m. — Compagnie d'assurances sur la vie agréée sous le n°0809, et Curalia c.v.b.a. intermédiaire d'assurances agréé sous n°42573

Rue Archimède 61, 1000 Bruxelles T: 02 735 80 55 F: 02 735 13 06

E: info@curalia.be W: www.curalia.be 0406 290 141 RPM Bruxelles Banque 310-0236480-80